
 Seules les parcelles du BV Horn - Guillec sont éligibles


- Règles de versement de la subvention :**
- Respect des dates butoirs et des modalités techniques
  - L'aide est versée directement à l'ETA qui la déduit de votre facture, le reste à charge peut être nul ou non en fonction de la prestation
  - La TVA est à la charge de l'exploitant
  - **Non cumulable avec certaines MAEC**
  - **Non cumulable avec les PSE**

Financiers :



## Renseignements et inscriptions Syndicat Mixte de l'Horn

 02 98 69 51 61  
02 98 69 51 95

 Par SMS au  
06 79 23 62 58

 [agricole@smhorn.fr](mailto:agricole@smhorn.fr)

**en indiquant bien :**  
Nom de l'exploitation  
+ Prestation  
+ Surface et précédents  
prévisionnels  
+ ETA

### ETA potentiellement éligibles

- ETA DANIELLOU - Saint Thégonnec
- ETA LE CAAP - Saint Vougay
- ETA PELLEN - Plouvorn
- ETA PENGAM - Bodilis
- ETA PENN - Plougar
- ETA POISSON - Roscoff
- ETA DES ABERS - Ploudaniel (RGI sous maïs)

*Si votre ETA habituelle ne figure pas dans la liste, elle peut encore s'inscrire ! Contactez le Syndicat de l'Horn*



# CHANTIERS COLLECTIFS 2026

Dans l'objectif de limiter les fuites et d'optimiser la gestion de l'azote sur notre Bassin Versant Algues Vertes Horn-Guillec, 3 prestations sont subventionnables via les chantiers collectifs par ETA :

- Semis de couverts végétaux précoces
- Epannage de lisier sur prairie avec enfouisseurs
- Fauche en zone humide avec export

**Uniquement sur inscription avant le 15 mai 2026**



## Semis de couverts précoces

*Un couvert semé tôt c'est un meilleur développement et moins de fuite d'azote !*

| Culture concernée                | Semis sous culture<br>(RGI sous maïs, semis sous légumes)     | Orge d'hiver  | Autres céréales, légumes récoltés avant le 22/08 | Pomme de terre, Maïs, Légumes |
|----------------------------------|---|---------------|--|-------------------------------|
| <b>Date limite semis</b>         | date optimale<br>(en fonction du développement de la culture) | <b>7 août</b> | <b>22 août</b>                                   | <b>10 octobre</b>             |
| <b>délai maxi récolte -semis</b> |   | maxi 15 jours | maxi 15 jours                                    | maxi 7 jours                  |
| <b>Montant subvention</b>        | 70 € HT / ha  | 60 € HT / ha  | 60 € HT / ha                                     | 60 € HT / ha                  |

Les semis de couverts entre le 22/08 et le 10/09 ne sont pour le moment plus éligibles

- La prestation de semis est subventionnée mais pas la semence
- Anticipez vos commandes de graines avant la venue de l'ETA
- Dans le cas d'une parcelle « sale », effectuez un déchaumage avant le passage de l'ETA

## Epandage de lisier sur prairie avec enfouisseurs

*Un bon positionnement de l'apport de lisier permet une meilleure valorisation de l'azote par la prairie*

- 30 m<sup>3</sup>/ha au maximum
- Subvention : 75 € HT / ha
- Attention : peu d'ETA sont équipées d'enfouisseurs sur le territoire

## Fauche en zone humide avec export

*La fauche avec export des zones humides permet de renforcer leur pouvoir dénitrifiant et de s'assurer du fourrage en période sèche*

- La parcelle doit être au moins en partie en zone humide
- Les produits de fauche doivent être exportés
- Subvention : 75 € HT / ha
- Renseignez-vous auprès du Syndicat pour savoir si vos parcelles sont éligibles